



**Commission du développement des territoires
Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme
Commission de la culture, du
patrimoine et de la mémoire**

2223 - Développement local urbain : CUS

**Contrat Triennal Strasbourg
Capitale Européenne 2015-2017**

Rapport n° CG/2014/60

Service Chef de file :

Service développement local et urbain - Cellule politiques urbaines

Service(s) associé(s) :

Service du développement économique et touristique / Service du patrimoine culturel

Résumé :

Depuis 1980, le contrat triennal Strasbourg capitale européenne, concrétise l'appui des collectivités locales aux côtés de l'Etat pour conforter le statut européen de Strasbourg dans les domaines de l'accessibilité, de l'éducation, la recherche et l'enseignement supérieur, de la culture, et enfin du rayonnement européen. Il s'agit donc d'un soutien spécifique à Strasbourg.

Compte tenu de l'orientation actuelle de la réforme institutionnelle et des nombreuses opérations qui restent à honorer sur le territoire métropolitain au titre d'autres contractualisations, il est proposé de confirmer dans le cadre du contrat triennal 2015-2017, les engagements déjà pris en faveur de la desserte aérienne d'Entzheim et du festival mondial Saxopen 2015, mais de ne pas prendre de nouveaux engagements.

La participation du Conseil Général qui était de 22,23 millions d'euros dans le cadre du contrat triennal 2012-2014, passerait ainsi à un engagement limité à 3,46 millions d'euros au titre du contrat triennal 2015-2017.

Le présent rapport détaille les projets que les partenaires accepteraient de financer.

Le présent rapport retrace le contexte du contrat triennal, les participations financières envisagées et le détail des opérations.

1. Le contexte institutionnel et financier

Depuis 1980, le contrat triennal Strasbourg capitale européenne concrétise l'appui des collectivités locales aux côtés de l'Etat pour conforter le statut européen de Strasbourg dans les domaines de l'accessibilité, de l'éducation, la recherche et l'enseignement supérieur, de la culture, et enfin du rayonnement européen. Il s'agit donc d'un soutien spécifique à Strasbourg.

A ce jour, les arbitrages interministériels sur le niveau de participation de l'Etat au contrat triennal 2015-2017 sont en cours de finalisation, en vue de la signature du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2015-2017 au cours du mois de décembre 2014.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 prévoit que pour assurer à l'eurométropole de Strasbourg les moyens de ses fonctions de ville siège des institutions européennes, l'Etat signe avec celle-ci un contrat spécifique, appelé contrat triennal, Strasbourg, capitale européenne. Cette loi prévoit aussi le transfert d'une partie des compétences départementales à

l'eurométropole au plus tard au 1^{er} janvier 2017, ainsi que la suppression de la clause de compétence générale de la Région et du Département.

Par ailleurs, sur ce territoire, le Conseil Général doit encore honorer des engagements financiers très élevés sur de nombreuses opérations relevant de programmations antérieures, sur des opérations relevant de compétences ou de portages de l'Etat, de la CUS, des villes ou d'autres partenaires. Il s'agit d'opérations inscrites au CPER, au précédent Contrat Triennal, et au Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise. Ces engagements déjà pris conduiront à mobiliser des crédits importants dans les 3 ou 4 prochaines années.

Compte tenu des perspectives budgétaires très tendues du fait notamment de la baisse drastique des dotations de l'Etat et des lourdes charges de solidarité qui pèsent sur le budget de la collectivité départementale, et considérant l'orientation actuelle de la réforme institutionnelle et des engagements importants qui restent à honorer sur le territoire métropolitain au titre d'autres contractualisations, il est proposé d'une part de confirmer dans le cadre du contrat triennal 2015-2017, les engagements déjà pris en faveur de l'aéroport (3,44 M€) et du festival mondial SaxOpen 2015 (0,02 M€), et d'autre part de ne pas s'engager sur d'autres opérations du fait de l'absence totale de lisibilité sur les moyens financiers et les compétences du Département.

2. La maquette financière

La maquette du CTSCE 2015-2017, jointe en annexe, a fait l'objet de discussions entre les collectivités et EPCI concernées et le Préfet du Bas-Rhin, lequel a demandé un arbitrage interministériel qui est toujours en cours.

En l'état, le montant global des opérations passerait de 244,44 M€ pour le triennal 2012-2014 à 148,71 M€ pour la période 2015-2017, avec une participation de l'Etat en léger recul (de 47,47 M€ à 45,76 M€).

La participation des collectivités y est indiquée de façon globale, à charge pour elles de se répartir les contributions ultérieurement.

Chaque opération proposée à l'inscription au contrat triennal est décrite ci-après et indique la participation du Conseil Général pour le seul soutien à l'aéroport et au festival mondial SaxOpen. La participation du Conseil Général qui était de 22,23 M€ au contrat triennal 2012-2014, passerait ainsi à un montant total de 3,46 M€ au titre du contrat triennal 2015-2017.

3. Le détail des opérations

3.1 Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire

3.1.1 Amélioration de la desserte des institutions européennes et du PMC depuis la gare

Le projet de tram-train Strasbourg-Bruche-Piémont vise à assurer à terme une desserte cadencée du secteur de Molsheim-Barr, en créant une continuité entre le réseau ferré national et le réseau de tramway via l'interconnexion Gare, en reliant notamment les quartiers des institutions européennes et les universités à l'aéroport.

Les travaux de la 1^{ère} phase, sous périmètre RFF, ont été achevés en décembre 2008 et le cadencement des TER du secteur Bruche-Piémont est en place. La partie urbaine de cette 1^{ère} phase, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CUS, a été mise en service en novembre 2010 et a porté sur la réalisation d'une ligne de tramway urbain de jonction entre la place de la Gare et la rue du Vieux Marché aux Vins à Strasbourg et l'aménagement des actuelles stations de la ligne F vers l'Esplanade.

Dans le cadre d'une seconde phase, l'opération reprise du CTSCE 2012-2014 vise à prolonger la ligne de tram d'un km pour desservir le cœur de la Robertsau et à aménager le terminus gare du tram en double sens.

En raison du contexte institutionnel et financier décrit ci-dessus, il est proposé que le Conseil Général ne prenne pas un nouvel engagement.

3.1.2 Accessibilité aérienne

Pour soutenir la desserte aérienne à partir d'Entzheim, le contrat triennal prévoit la reconduction des moyens consacrés aux liaisons aériennes européennes sous « obligation de service public » dite (OSP)

- Les crédits Etat sont intégralement fléchés sur les OSP
- La CCIS contribue pour 1,72 M€ dont 1,22 OSP et 0,50 M€ pour la baisse des taxes d'aéroport
- Le montant de 6,88 M€ correspond aux contributions CG et CUS partenaires historiques des OSP (3,44 M€ chacun, ventilés 0,143 M€ OSP et 3, 297 M€ pour la baisse des taxes d'aéroport)
- La Région est partenaire du seul dispositif de baisse des taxes d'aéroport pour un montant de 2,4 M€.

Cette répartition a été consacrée dans la convention qui couvre la période d'avril 2013 à mars 2016 et qui a été signée par les partenaires en application du triennal 2012-2014.

Il est proposé que la participation départementale pour le soutien à la desserte aérienne à partir d'Entzheim soit maintenue sur la période correspondant à la convention signée, sous réserve des besoins réels de financement durant cette période et du maintien de la compétence d'intervention au Département à l'issue de la réforme territoriale.

3.2 Développer le rayonnement européen de Strasbourg

3.2.1 Quartier européen - Maillon

La CUS envisage de réaliser au Wacken, un programme tertiaire au cœur du quartier européen permettant la réalisation d'un véritable quartier d'affaires international, de l'ordre de 200 000 m² de SHON.

Une première phase de 90 000 m² - dont 30 000 m² réservés à l'accueil d'institutions européennes - peut être engagée dès à présent moyennant le déplacement de la salle de spectacle "Le Maillon" existant sur site. Pour cette opération de 20 M€, la participation de l'Etat pourrait être de 30 %, soit 6 M€.

En raison du contexte institutionnel et financier décrit ci-dessus, il est proposé que le Conseil Général ne prenne pas un nouvel engagement.

3.2.2 « Lieu d'Europe »

La réhabilitation de la villa Kaiserguet a permis l'accueil du centre d'information sur les institutions européennes, qui dispose des salles d'exposition et de réunion et d'une cafétéria. Le Conseil Général a participé à hauteur de 0,3 M€ soit 15 % de cette première phase chiffrée à 2 M€. Le lieu d'Europe est géré en régie par la ville de Strasbourg.

L'opération proposée au prochain triennal pour un montant de 0,6 M€ concernerait l'aménagement du parc de la villa et la mise en place d'expositions.

En raison du contexte institutionnel et financier décrit ci-dessus, il est proposé que le Conseil Général ne prenne pas un nouvel engagement.

3.2.3. Forum mondial de la démocratie

Le Forum mondial de la démocratie est un événement international. Il a pour vocation de réunir à Strasbourg de nombreuses personnalités de haut niveau pour un débat à large retentissement médiatique sur les principaux enjeux des régimes démocratiques en Europe et dans le monde.

A l'issue de la première édition en 2012 dont une manifestation a eu lieu à l'hôtel du Département, le Conseil Général s'était d'ores et déjà désengagé.

3.2.4. Institut international des droits de l'homme

L'Institut international des droits de l'Homme, fondé en 1969 par René Cassin, est une association qui œuvre pour la promotion et la protection des droits de l'homme à travers la recherche et la formation. L'IIDH demande un soutien financier pour son fonctionnement.

En raison du contexte institutionnel et financier décrit ci-dessus, il est proposé que le Conseil Général ne prenne pas un nouvel engagement.

3.3 Agir pour le campus européen

3.3.1 Campus européen

C'est un « concept » lancé par le président Beretz lors de la venue de François Hollande à Strasbourg fin janvier 2014, dans la perspective de renforcer la coopération entre les universités de Strasbourg et Fribourg et dont les modalités de mise en œuvre restent à définir et/ou décliner (projet physique, thématiques concernées, labellisation...).

En raison du contexte institutionnel et financier décrit ci-dessus, il est proposé que le Conseil Général ne prenne pas un nouvel engagement.

3.3.2 Soutien de projets du Centre d'information sur les institutions européennes (CIIE)

Le CIIE, association créée par la CUS, la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin en 1995, est le relais d'information officiel de l'Union européenne en Alsace. Il met à disposition du public toute l'information sur l'Union européenne, sur l'Europe à Strasbourg et sur la contribution de la France à la construction européenne. Il valorise la vocation européenne de Strasbourg et de l'Alsace.

La structure propose des animations sur l'Europe dans les collèges de l'ensemble du territoire bas-rhinois dans le cadre des actions éducatives (16 collèges concernés en 2013-2014, dont 50 % hors CUS). La participation actuelle du Conseil Général au budget de fonctionnement s'établit à 67 200 € par an.

En raison du contexte institutionnel et financier décrit ci-dessus, il est proposé de ne pas inscrire la poursuite du soutien départemental au CIIE dans le cadre du contrat triennal.

3.3.3 Soutien aux projets du Pôle Européen d'Administration Publique (PEAP)

Afin de valoriser le potentiel remarquable dans le domaine de la gestion publique, les partenaires ont décidé de mettre en place un réseau pour labelliser les formations et mener des actions innovantes. Le PEAP regroupe l'Université de Strasbourg (notamment l'IEP), l'ENA, l'INET, le CEES et l'Euro-Institut de Kehl.

Le Conseil Général n'avait pas reconduit dès le CTSCE 2012-2014 sa subvention de fonctionnement à l'animation du réseau des écoles de gestion publique. En raison du contexte institutionnel et financier décrit ci-dessus, il est proposé que le Conseil Général ne prenne pas un nouvel engagement.

3.3.4 Human Frontier Science Program

Le Human frontier science program (HFSP) est un programme de recherche innovant dans le domaine des sciences de la vie dont le siège est à Strasbourg. Fondé et soutenu par le Japon, ce programme a le soutien de 13 pays européens dont l'Etat français et de l'Union européenne. Ce programme verse des subventions de recherche pour la collaboration entre laboratoires de différents pays et des bourses post-doctorales.

Le Conseil Général ne participe pas aux charges de fonctionnement de ce programme déjà inscrit au CTSCE 2012-2014.

3.3.5 Faisceau d'Electrons et Rayonnements Ionisants X (FEERIX)

Dans le cadre de la labellisation Excellence IdeX de l'UdS dans le Programme d'Investissement d'Avenir, figure le financement d'une étude. Celle-ci a été menée à l'initiative du Centre de Ressources Technologiques AERIAL avec l'UdS, financée par l'UdS, et rendue en avril 2014. Elle a conclu à l'opportunité d'implanter à Strasbourg une station d'ionisation mixte (Faisceaux d'électrons et rayons X) à vocation de recherche, R&D, transfert de technologie et formation.

En raison du contexte institutionnel et financier décrit ci-dessus, il est proposé que le Conseil Général ne prenne pas un nouvel engagement.

3.3.6. Fondation nationale Alfred Kastler

La Fondation nationale Alfred Kastler a fixé son siège à Strasbourg dès son origine en 1993. Elle a pour vocation de faciliter et d'accompagner l'accueil des chercheurs étrangers en France et de maintenir un contact avec eux après leur retour dans leur pays d'origine.

Financé depuis l'origine par l'Etat et les collectivités dans le cadre du contrat triennal, cet organisme est rattaché à la Cité Internationale de Paris.

En raison du contexte institutionnel et financier décrit ci-dessus, il est proposé de ne pas reconduire à partir de 2015 le soutien du Conseil Général à la Fondation nationale Alfred Kastler.

3.3.7 Collège européen des investigations financières et de l'analyse financière criminelle

La 1ère Université d'Eté des investigations financières qui a eu lieu en 2010 à Strasbourg, a été intégralement soutenue par l'Union européenne et les collectivités locales.

Dans la perspective de pérenniser cette expérience, le CEIFAC a été créé fin 2013 à l'initiative de l'Université, suite à un appel à projet européen.

Il a pour vocation de former les forces de police/gendarmerie/justice/douanes de l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne.

Le collège est financé à 90 % par la Commission européenne, le complément étant assuré par les partenaires locaux.

Le Conseil Général ne participe pas aux charges de fonctionnement de cet organisme depuis le CTSCE 2012-2014.

3.4 Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg

3.4.1 Restructuration et modernisation de l'Opéra du Rhin

L'objectif de la Ville est de restructurer et de moderniser le bâtiment afin de concevoir un équipement culturel majeur pour la capitale européenne parfaitement aux normes d'accueil du public et de qualité pour les représentations.

En raison du contexte institutionnel et financier décrit ci-dessus, il est proposé que le Conseil Général ne prenne pas un nouvel engagement.

3.4.2 à 3.4.7 Le fonctionnement des institutions culturelles

Traditionnellement, le Conseil Général privilégie une approche individuelle des projets présentés par les acteurs locaux mentionnés dans le contrat triennal (Festival Musica, Orchestre Philharmonique, Maillon, Percussions de Strasbourg, TJP). Le soutien annuel porté par le Département au fonctionnement de ces institutions n'émarge donc pas au contrat triennal.

En raison de son caractère exceptionnel, les partenaires locaux souhaitent l'inscription au contrat triennal du Festival mondial SaxOpen.

Le prochain congrès et festival mondial de saxophone aura lieu à Strasbourg en juillet 2015. Avec la venue de 2 000 musiciens du monde entier et la mise en place d'environ 300 événements sur Strasbourg et le territoire alsacien, SaxOpen s'annonce monumental.

L'association SaxOpen a repris en octobre 2013, date de sa création, les activités de l'association Sax And Co en ce qui concerne l'organisation du Congrès mondial 2015. Le Professeur Jacques Marescaux assume la présidence de l'association. L'association est dirigée par M. Philippe Geiss, par ailleurs directeur de Sax and Co. L'association Sax and Co reprendra ses activités au lendemain du congrès mondial.

La commission permanente lors de sa réunion du 5 avril 2014, a accordé une subvention de 10 000 € pour des activités préparatoires à cet événement. La commission Culture est favorable au maintien de la subvention de 10 000 € pour 2015. Aussi, il est proposé exceptionnellement d'inscrire au contrat triennal une participation départementale de 20 000 €.

Le plan de financement échelonné sur 4 ans du Congrès

Année	budget prévisionnel	Subvention CG sollicitée	Subvention CG accordée	Subvention CRA demandée	Subvention Ville demandée	Subvention DRAC demandée
2012	44 238 €	1 500 €	700 €	-	-	-
2013	84 000 €	6 000 €	1 500 € (*)	5 000 €	8 000 €	-
2014	495 000 €	30 000 €	10 000 €	150 000 €	150 000 €	50 000 €
2015	1 898 000 €	70 000 €	10 000 €	-	-	-
TOTAL	2 324 000 €	107 500 €	-	-	-	-

(*) En 2013, l'association Sax and Co a bénéficié également d'une subvention de 8 000 € pour ses activités

3.4.9 Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg

L'Etat et la CUS mènent une étude sur le quartier de la Neustadt dans le cadre du projet d'extension au nord de la grande île du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg. Cette étude va se poursuivre.

En raison du contexte institutionnel et financier décrit ci-dessus, il est proposé que le Conseil Général ne prenne pas un nouvel engagement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

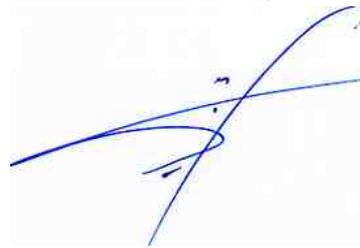
Sur proposition des commissions du développement des territoires, de l'économie, de l'emploi et du tourisme, et de la culture, du patrimoine et de la mémoire, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- *approuve les termes du rapport relatif au Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2015-2017*
- *décide de prendre un engagement financier limité au titre de ce contrat pour un montant total de 3,46 millions d'euros, conformément à la maquette jointe au présent rapport*
- *autorise son président à signer, le moment venu, ce contrat au nom du Département.*

Il décide par ailleurs de déléguer à la commission permanente toutes décisions relatives aux modalités d'application de la présente délibération et aux modifications portant sur le Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2015-2017 et par conséquent, complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée.

Strasbourg, le 19/11/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL